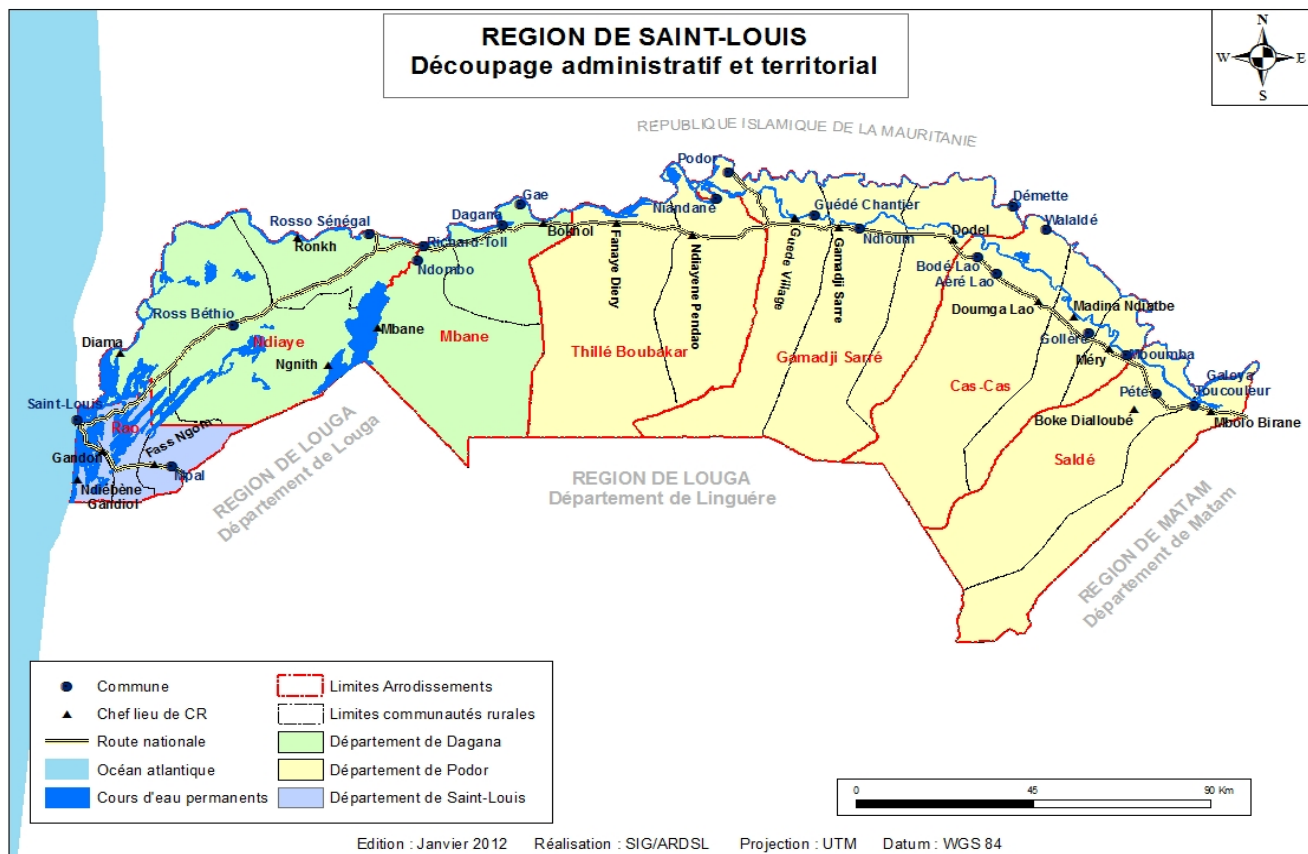


**ANSD**  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis**



**SITUATION ECONOMIQUE ET  
SOCIALE REGIONALE  
2014**

Août 2015

## COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

## COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef du Service Régional	Moustapha MBENGUE
Technicienne	Adjji Maimouna FALL

## COMITE DE LECTURE

Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
MOMATH CISSE	CGP
Alpha WADE	CPCCI
Saliou MBENGUE	CPCCI
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Aida Fall Tall	DSDS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Ndèye Binta DIEME	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	OPCV
Mamadou AMOUZOU	OPCV
Abdoulaye Tall	OPCV
DIALLO Ramlatou	DSECN

### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis**

**Adresse : Quartier SUD, ex locaux de l'OMVS**

**Tél : (221) 33 961 14 09**

**B.P. : 46**

## Chapitre XII : RESSOURCES NATURELLES

### INTRODUCTION

Le service régional des Eaux et Forêts de Saint-Louis, à l'instar des autres inspections régionales est un démembrement de la Direction des Eaux, Forêts, Chassés et de la Conservation des Sols. L'Inspection forestière de Saint-Louis met en œuvre la politique forestière définie par le gouvernement par le biais du ministère chargé des eaux et forêts. Cette politique se résume essentiellement à la gestion rationnelle des ressources forestières (ligneuses et fauniques), aussi bien dans le domaine classé que dans le domaine protégé en concert avec les collectivités locales. En sus, le service appui le conseil régional dans sa politique de gestion des ressources forestières au niveau de la région. Il est par conséquent un des conseillers privilégiés des collectivités locales en matière de gestion de l'Environnement, notamment des ressources naturelles.

### XII.1. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

#### XII.1.1. Présentation du domaine forestier régional

En 2014, la région de Saint-Louis compte au total 61 massifs dont les 56 sont occupés par les forêts classés. Les forêts protégées n'ont que 5 massifs. Le département de Podor a 26 massifs dont 25 classés et un protégé. Dagana possède 20 massifs classés et 2 massifs protégés. Quant au département de Saint-Louis, il a 12 massifs. Les domaines classés occupent 700 663,8 ha de la région et les forêts protégées ont une superficie de 109 106 ha.

#### XII.1.2. Lutte contre les feux de brousse

##### XII.1.2.1. Lutte préventive

De Janvier à Décembre 2014, douze (12) cas de feu ont été détectés et combattus. Ces feux ont brûlé 546,96 Ha, touchant le tapis herbacé, les arbres et des fois certains vergers. Contrairement à la campagne passée, en 2014 aucun cas de feu de brousses n'est noté dans le département de Podor. Par contre Saint-Louis

département enregistre 7 cas de feux de brousses et 4 autre cas dans le département de Dagana. Il faut aussi noter que l'origine des feux de brousse est généralement inconnue. Pour remédier à cela des mesures ont été prises notamment l'organisation des journées de sensibilisation au profit des populations, la mise en place des pare feux verts entre autres programmes.

## **XII.1.3. Reboisement et conservation des sols**

### **XII.1.3.1. Production de plants**

Le tableau ci-dessous donne la situation de la production par catégories d'espèces et par type de pépinières.

**Tableau 12.41 : Production par catégorie d'espèces et par type de pépinières**

<b>Espèces</b>	<b>Régie</b>	<b>Villageoise</b>	<b>Individuelle</b>	<b>Privée/ONG</b>	<b>Total</b>
<b>Espèces Forestières</b>	185 282	1 312	9 600	74 100	270 294
<b>Espèces Fruitières-forestières</b>	8 457	688	65	0	9 210
<b>Espèces Fruitières</b>	2 418	0	400	1 855	4 673
<b>Espèces ornementales</b>	24 384	0	515	9 055	33 954
<b>Total général</b>	220 541	2 000	10 580	85 010	318 131

- **Source** : IREF Saint-Louis

Il ressort de ce tableau 12.1 que la production globale est répartie en fonction des catégories d'espèces comme suit :

- ✓ L'essentiel de la production concerne les espèces forestières avec 270 294 plants soit 84,96 % du total. Une grande partie de cette production 68,5 % est faite dans les pépinières en régie et 27,4 % dans les pépinières gérées par des structures Privées/ONG.
- ✓ Les espèces ornementales arrivent en second place avec un nombre de 33 954 plants soit 10,7 % dont l'essentiel est aussi produit en régie.
- ✓ Les espèces fruitières-forestières et les espèces forestières sont produites aux nombres de 9 210 plants et 4 673 plants soit moins de 3 % de la production pour chacune de ces catégories.

**Tableau 12.42 : Répartition et évolution du nombre de Plantations massives selon l'espèce, par circonscription administrative**

Département	Super. Réalisée (ha)	Nbr plants/ha
Dagana	86,1	204
Saint-Louis	53,25	382
Podor	64	472

Source : IREF Saint-Louis

Dans le département de Dagana 86,1 ha ont été utilisés pour la production des plants. Ainsi 204 plants par hectare ont été réalisés. A Saint-Louis et à Podor 382 et 472 plants par hectare ont été implantés sur des superficies de 53,25 et 64 ha.

#### **XII.1.3.2. Plantations réalisées**

L'essentiel de la production est faite en gaine à l'exception des plants d'*Azadirachta indica* produits à racines nues au niveau des pépinières en régie de Saint-Louis et de Podor.

Dans le département de Dagana 86,1 ha ont été utilisés pour la production des plants. Ainsi 204 plants par hectare ont été réalisés. A Saint-Louis et à Podor 382 et 472 plants par hectare ont été implantés sur des superficies de 53,25 et 64 ha.

En 2014 dans la région de Saint-Louis 165 175 plantations de conservation ont été mises en place sur une superficie de 45, 25 ha. Le tableau suivant nous donne les détails.

L'AIV (Association Inter Villageoise) de Ndiavel qui met en œuvre un programme de WIA a mené une activité de MEDR et RNA pour la restauration des terroirs des villages membres de l'AIV.

**Tableau 12.43 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative**

Type de plantation	Dagana			Podor			Saint-Louis			Région		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Plantations massives (ha)	72	86,1	19,6	22	64	190,9	66	53,3	-19,2	160	203	26,88
Plantations linéaires (km)	151	88,2	-41,6	50,2	29,3	-41,6	31,4	18,3	-41,7	233	136	-41,6
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)		0			4			41,3		45	45,3	0,66

Source : IREF Saint-Louis

La mangrove a été réalisée sur 18 ha avec la RNC de Gandon et le GIE bokk Diom de Doune Baba Dièye soutenus par WIA. La régénération naturelle assistée est faite principalement avec les espèces comme le Prosopis, l'*Acacia senegal* (gommier), l'*Acacia raddiana* choisies par les populations pour leurs multiples usages.

## XII.2. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

### XII.2.1. Résultats des campagnes de chasse

Les activités de chasses se résument à la vente de permis de chasse, de licence d'exploitation cynégétique, de délivrance des attestations pisteur entre autres. Le tableau ci-dessous nous donne l'ensemble des activités de chasse ainsi que les recettes obtenues qui s'élèvent à 20 441 040.

**Tableau 12.44 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative**

Nature	Prix unitaire	Quantité	Montant
Attestation pisteur	10000	24	240000
Licence d'exploitation cynégétique	300000	14	4200000
Taxe d'amodiation	35	233344	8167040
Taxe d'abattage phacochère	15000	55	825000
Permis spécial Gibier d'Eau	15000	50	750000
Permis spécial Gibier d'Eau 15 jours	25000	1	25000
Permis petite chasse 1 semaine	15000	53	795000
Permis spécial petite chasse 15 jours	25000	2	50000
Permis spéciale de C /GE/CT/CD	15000	134	2010000
Permis sportif de PC/CT/CD	15000	194	2910000
Permis sportif de PC/CT/15 jours	25000	10	250000
Permis Spéciale de C/GE/C/R	30000	6	180000
Permis coutumier	3000	13	39000
<b>Total Chasse</b>		<b>0</b>	<b>20441040</b>

Source : IREF Saint-Louis

Le nombre de touristes chasseurs de la région est passé de à 295 en 2013 à 328 en 2014, soit une baisse annuelle de 11 %.

## **XII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR**

### **XII.3.1. Atouts**

Une augmentation des activités de reboisement et de chasse aboutissant à une forte hausse des recettes.

### **XII.3.2. Contraintes**

L'augmentation des feux de brousse durant cette année, entrave les efforts de lutte menés jusque-là contre la désertification et le développement des activités forestières surtout dans le département de Saint-Louis.

### **XII.3.3. Perspectives**

Dans une région caractérisée par une vaste zone désertique il est important d'accroître les efforts pour maintenir un rythme de croissance régulière dans la production de plants et dans les plantations tout en minimisant les déforestations et les feux de brousse.